



FORT-MARDYCK

SAINT-POL-SUR-MER

DUNKERQUE

COUDEKERQUE-BRANCHE

GRANDE-SYNTHÉ

CAPPELLE-LA-GRANDE

ARMOUITS-CAPPEL

Légende

- Arrêts ligne 16 Navette
- Arrêts lignes 14-20-22
- Arrêts lignes Chrono C1-C2-C3-C4-C5
- Gare
- Ligne 16 Navette
- Lignes 14-20-22
- Lignes Chrono C1-C2-C3-C4-C5
- Périmètre attractivité 1
- Périmètre attractivité 2
- Périmètre attractivité 3
- Périmètre attractivité 4
- Limites communales

Avertissement

Les règles relatives au stationnement sont définies à l'article 12 du règlement écrit du PLUHD.
(dispositions communes applicables à toutes les zones).

Sources des données:
 DGFIP Cadastre
 CUD PLUHD, THNS, Attractivité

Communauté Urbaine de Dunkerque
 Portail de la Mer - BP 35500
 59500 DUNKERQUE CEDEX 1
 Tel: 03 28 62 70 00



**Plan Local d'Urbanisme
 Intercommunal
 Habitat-Déplacement**

**PLAN DE STATIONNEMENT
 Dunkerque
 Plan 3/3**

Vu pour être annexé à la délibération
 du Conseil Communautaire en date du
 19 décembre 2022
 Portant approbation du Plan Local
 d'Urbanisme Intercommunal Habitat
 et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022
 Pour le Président,
 Le Vice-Président,
 Martial BEYAERT



Echelle 1/5000 e
 0 250 500
 Mètres